

## **Commission spéciale « Caritas »**

### **Procès-verbal de la réunion du 26 mars 2025**

#### Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 5 mars 2025
2. 8477 Débat d'orientation sur le rapport de la Commission spéciale « Caritas »  
- Rapporteur : Madame Taina Bofferding  
  
- Échange de vues avec l'ancien directeur général de la Fondation Caritas Luxembourg
3. Divers

\*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Barbara Agostino, M. André Bauler (remplaçant M. Gérard Schockmel), Mme Djuna Bernard, Mme Taina Bofferding, M. Mars Di Bartolomeo, M. Franz Fayot, M. Dan Hardy (remplaçant M. Tom Weidig), Mme Carole Hartmann, M. Ricardo Marques, Mme Mandy Minella, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Marc Spautz, M. David Wagner (remplaçant M. Marc Baum), M. Charles Weiler

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Marc Crochet, ancien directeur général de la Fondation Caritas Luxembourg

M. François Prum, Avocat à la Cour

M. Dan Schmit, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Baum, M. Gérard Schockmel, M. Tom Weidig

\*

Présidence : M. Charles Weiler, Président de la Commission

\*

#### **1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 5 mars 2025**

Le projet de procès-verbal sous rubrique est approuvé à l'unanimité.

2. 8477 **Débat d'orientation sur le rapport de la Commission spéciale « Caritas »**  
**- Échange de vues avec l'ancien directeur général de la Fondation Caritas Luxembourg**

Le président de la Commission spéciale, M. Charles Weiler (CSV), remercie l'ancien directeur général de Caritas d'avoir accepté l'invitation de la Commission spéciale.

L'ancien directeur général de Caritas remercie la Commission spéciale de l'opportunité de pouvoir s'exprimer devant les représentants du peuple.

De l'échange de vues il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

### **Prise de connaissance de la fraude**

Mme Taina Bofferding (LSAP) aimerait savoir à quel moment l'ancien directeur général de Caritas a pris connaissance de la survenance de la fraude et dans quelle mesure il a ensuite été impliqué dans les premières étapes de la gestion de la crise.

L'ancien directeur général de Caritas explique avoir pris connaissance de la fraude à son retour d'un congé prolongé le 16 juillet 2024. À ce moment, il s'est aperçu d'irrégularités au niveau de plusieurs virements. Après avoir demandé des renseignements auprès de collaborateurs du département financier, il a été informé que les virements douteux ont été exécutés sur ordre d'un membre de la direction. Par la suite, l'intervenant a procédé à une dénonciation auprès des autorités compétentes. Son implication dans l'enquête judiciaire s'est ensuite limitée à une déposition auprès de la police judiciaire qui a eu lieu le 24 juillet 2024.

Après avoir pris connaissance de la gravité de la situation, l'intervenant jugeait essentiel de communiquer avec le personnel de Caritas dès le début. Ainsi, des invitations à une réunion du personnel ont été envoyées avant la révélation de la survenance de la fraude au grand public.

Par ailleurs, une agence spécialisée en communication de crise a été sollicitée pour apporter son soutien. Les services de ladite agence n'ont plus été sollicités à partir du moment où le directeur général a été en arrêt de maladie.

Le 19 juillet 2025, l'intervenant a eu un entretien téléphonique avec la personne qui a donné l'ordre d'effectuer les paiements. Au vu de l'enquête en cours, l'intervenant ne juge pas opportun d'aborder le contenu de cet appel qu'il qualifierait de « bouleversant ».

Le 24 juillet 2025, l'intervenant a appris que la présidente du conseil d'administration ainsi qu'un autre membre du conseil d'administration avaient un rendez-vous avec la société *PricewaterhouseCoopers*.

Le même jour, une réunion des conseils d'administration de la Fondation Caritas Luxembourg et de Caritas Accueil et Solidarité a été tenue en présence de M. le Premier ministre qui y a participé virtuellement. Aucun membre de la direction n'a participé à cette réunion, de sorte qu'il ne saurait se prononcer sur son contenu. Cependant, il était palpable que les administrateurs étaient fortement touchés par la situation.

Cette réunion était suivie d'une réunion improvisée entre les membres de la direction, la présidente de la Fondation Caritas Luxembourg, le président de Caritas Accueil et Solidarité et un autre administrateur de Caritas. Cette entrevue peut être qualifiée de chaotique en raison de messages contradictoires communiqués par les administrateurs présents.

### **Gouvernance de Caritas**

M. Marc Spautz (CSV) souhaite obtenir des explications complémentaires relatives aux procédures à respecter concernant l'exécution de virements depuis les comptes de la Fondation Caritas Luxembourg et de Caritas Accueil et Solidarité.

De prime abord, l'ancien directeur général de Caritas tient à souligner que des spéculations relatives à l'absence de procédures claires au sein de Caritas sont erronées. En effet, les procédures et structures mises en place correspondent à un très haut standard pour le secteur social, ce qui a par ailleurs été attesté par plusieurs certifications.

En ce qui concerne les paiements, la procédure prévoyait que tout paiement nécessitant une validation devait être préparé dans le système de paiement permettant aux membres de la direction de le valider. En effet, la gestion journalière a été assurée par quatre directeurs disposant chacun de pouvoirs de signature dans les domaines relevant de cette gestion journalière. Tout engagement de Caritas ainsi que tout paiement nécessitaient la validation et la signature par deux membres de la direction. Ceci signifie que deux personnes doivent successivement se connecter, contrôler et valider les paiements à effectuer.

Au fil du temps, la pratique au sein de la direction a légèrement évolué. En raison de son expérience dans le domaine, il était généralement reconnu que la directrice financière allait procéder à la première vérification et validation des virements. Ceci a eu pour effet que cette dernière a également désigné à chaque fois le second signataire des virements.

À noter que tous les virements effectués dans le cadre de la fraude avaient dûment été signés par deux directeurs.

M. Marc Spautz (CSV) demande si des difficultés au sein du département financier avaient été connus en amont de la survenance de la fraude.

M. Franz Fayot (LSAP) aimerait savoir s'il y a eu des réflexions sur une éventuelle limitation des pouvoirs de la directrice financière en amont de la survenance de la fraude.

L'ancien directeur général de Caritas fait état de certaines difficultés qui ont existé entre le département financier et les services opérationnels. Ces derniers rencontraient notamment des difficultés à obtenir les chiffres dont ils avaient besoin en vue de la planification de leurs activités. De même, il y a eu des retards dans l'organisation budgétaire à tel point que le directeur général a dû intervenir pour faire avancer ce dossier.

Au vu de cette situation, l'intervenant a réfléchi sur l'opportunité de maintenir la directrice financière en poste. Ces réflexions n'étaient pas motivées par des doutes relatifs à l'intégrité de la directrice financière, mais par rapport au manque de certaines compétences, notamment en ce qui concerne les relations avec les collègues et la capacité d'organiser le département financier dans l'intérêt de la structure entière.

Des discussions relatives à un éventuel remplacement de la directrice financière ont été menées avec certains membres des conseils d'administration. Malgré sa préférence de trouver une autre solution afin d'éviter de telles décisions, le directeur général était disposé à se séparer de la directrice financière. Cependant, il a finalement été retenu de chercher une autre solution en raison de réserves exprimées, évoquant entre autres les risques éventuels pour le bon fonctionnement de Caritas en cas d'une telle rupture. L'intervenant n'a d'ailleurs jamais abordé l'existence de ces discussions avec la directrice financière.

Dans ce contexte, l'intervenant ajoute qu'il a seulement par après appris que des salariés au sein du département financier avaient démissionné en raison de problèmes relationnels avec la directrice financière. C'est alors qu'il a, en sa qualité de directeur général, cherché des solutions afin d'améliorer la situation.

Ainsi, un audit du département financier a été effectué brièvement avant la survenance de la fraude. Cet audit a démontré que le département dispose des compétences nécessaires pour assurer un bon fonctionnement. Avant de pouvoir mettre en place l'intégralité des améliorations identifiées par l'auditeur, la Fondation Caritas s'est retrouvée dans une situation de crise résultant de la survenance de la fraude.

En réponse à une question complémentaire de M. Charles Weiler (CSV), l'ancien directeur général de Caritas précise que cet audit a eu lieu entre fin 2023 et début 2024. L'auditeur avait pour mission de dresser un bilan du fonctionnement du département financier et d'identifier des pistes pour améliorer l'organisation de ce département. Par ailleurs, il était prévu de procéder à l'implémentation de ces améliorations en concertation avec un consultant qui devait assurer le suivi de leur mise en œuvre.

En outre, les comptes de la Fondation Caritas Luxembourg et de Caritas Accueil et Solidarité ont également été vérifiés par un réviseur d'entreprises. Plus tard, l'intervenant a appris que le réviseur avait constaté certaines irrégularités pour des opérations au cours des premiers mois de l'année 2024. Cependant, le réviseur s'est limité à faire part de ses observations auprès du département financier.

M. Dan Hardy (ADR) aimerait savoir pour quelle raison les recommandations identifiées dans le cadre de l'audit précité n'ont pas été implémentées.

L'ancien directeur général de Caritas précise que la mise en place des premières mesures avait commencé. Cependant, le processus n'a pas pu être clôturé, étant donné que la fraude est survenue à ce moment et qu'une gestion de crise a été mise en place. En effet, il n'aurait pas été réaliste de mettre en place l'intégralité des mesures proposées dans un délai de quelques semaines.

M. Franz Fayot (LSAP) demande des renseignements complémentaires sur le projet de mettre en place un nouveau système de paiement au sein de Caritas.

L'ancien directeur général de Caritas explique qu'un processus de digitalisation avait été initié, prévoyant également la mise en place d'un nouveau système permettant de traiter les procédures administratives jusqu'au paiement de manière plus efficace.

M. Sven Clement (Piraten) et Mme Carole Hartmann (DP) souhaitent obtenir des renseignements complémentaires sur la collaboration entre la direction de Caritas et les membres des conseils d'administration.

L'ancien directeur général de Caritas fournit tout d'abord quelques explications relatives au fonctionnement des conseils d'administration de la Fondation Caritas Luxembourg et de Caritas Accueil et Solidarité. S'agissant de deux entités juridiquement distinctes, des documentations distinctes ont été tenues pour les deux entités, tandis que les réunions se sont en pratique tenues en présence des administrateurs des deux entités. Pour faciliter le fonctionnement, les entités se sont dotées d'un bureau exécutif commun.

En ce qui concerne la collaboration avec la direction, il appartenait historiquement au directeur général de rapporter aux conseils d'administration. Or, l'intervenant a changé cette pratique en optant en faveur d'une approche plus collégiale se matérialisant par la participation des quatre directeurs aux réunions des conseils d'administration.

Dans ce contexte, il y a lieu de relever que la direction avait pour mission d'opérer un rapprochement entre les deux entités avec pour objectif de créer une situation où Caritas

Accueil et Solidarité agit en tant que prestataire de différents services dans le secteur social tandis que la Fondation Caritas se concentre sur la gestion patrimoniale.

M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) aimerait savoir si des procès-verbaux des réunions des conseils d'administration de la Fondation Caritas Luxembourg et de Caritas Accueil et Solidarité ont été dressés.

L'ancien directeur général de Caritas indique qu'avant la survenance de la crise le secrétariat de direction a été chargé de la rédaction des procès-verbaux. Après la survenance de la fraude, la situation s'est présentée différemment, étant donné que la direction n'a plus participé aux réunions. L'intervenant suppose que des procès-verbaux ont été rédigés ; mais il ne saurait le confirmer avec certitude. À travers des contacts, il a pris connaissance de divergences entre les administrateurs relatives au procès-verbal de la réunion du 24 juillet 2024. En effet, plusieurs membres auraient refusé de signer ce procès-verbal.

Mme Carole Hartmann (DP) demande alors à l'ancien directeur général de Caritas de prendre position par rapport à une allégation formulée par un représentant de l'OGBL lors de la réunion du 24 février 2025. En effet, ce représentant avait allégué que les délégations du personnel de Caritas avaient déjà signalé en amont de la crise des difficultés au sein du département financier à la direction qui n'aurait cependant pas réagi.

L'ancien directeur général de Caritas souligne toujours avoir consenti des efforts pour faciliter les échanges entre la délégation et la direction. Lors de son absence, une réunion entre l'ancienne présidente de la Fondation Caritas Luxembourg ainsi qu'un membre de la direction et les délégations du personnel a eu lieu. L'intervenant ne saurait dès lors souscrire à l'affirmation qu'il existait un refus de la part de la direction d'entrer en dialogue avec les délégations.

Concernant les délégués, l'intervenant est d'avis que la description des faits est susceptible de varier en fonction des délégués consultés. En effet, des divergences ont persisté entre les délégués du personnel.

### **Circonstances de la fraude**

M. Franz Fayot (LSAP) s'étonne que la fraude ait pu rester inaperçue tellement longtemps. Dans ce contexte, il y a également lieu de s'interroger sur la responsabilité des banques.

L'ancien directeur général de Caritas estime que la fraude a pu rester longtemps inaperçue en raison de la plausibilité des explications données.

En effet, cette situation s'explique potentiellement par le recours fréquent d'acteurs du secteur social œuvrant pour le compte de l'État à des lignes de crédit. L'État a tendance à effectuer des paiements de sommes dues avec un certain retard, notamment entre deux exercices budgétaires. Ce phénomène est encore plus prononcé pour le premier exercice qui suit des élections législatives, forçant les associations à demander des lignes de crédit en attendant que l'État règle ses dettes.

En l'occurrence, cette tendance a également permis à la directrice financière de prétendre qu'une insuffisance de trésorerie était due au paiement tardif de montants que l'État devait encore payer à Caritas. Cet argument n'a pas été remis en question, étant donné que ceci n'est pas inhabituel et que l'État règle toujours ses dettes.

Dans ce contexte, l'intervenant aborde la question de sa propre responsabilité. En tant que directeur général, il doit assumer la responsabilité des actes et erreurs commis sous sa

direction, même s'il n'est pas coupable d'un quelconque acte dans le contexte de la fraude. La décision de démissionner de son poste à la fin de son arrêt de maladie doit dès lors être considérée comme un acte pour assumer sa responsabilité.

En ce qui concerne la responsabilité des banques, il est étonnant que les banques n'aient pas été plus vigilantes et n'aient pas consenti plus d'efforts pour vérifier le bien-fondé des virements suspects.

M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) fait état de son incompréhension que les banques n'aient pas pris l'initiative de se renseigner auprès d'une personne autre que la directrice financière pour vérifier le bien-fondé des virements effectués.

L'ancien directeur général de Caritas précise qu'une banque avait également demandé des renseignements auprès d'un collaborateur du département financier qui avait à son tour transmis les demandes à la directrice financière. L'intervenant déclare qu'aucune banque ne s'est jamais renseignée auprès de lui à propos des virements suspects.

Par ailleurs, renseignements pris sur ce point, un représentant d'une banque lui avait indiqué que le directeur financier d'une entité était considéré comme « *highest level of confirmation* », de sorte que les confirmations de sa part ont convaincu la banque.

M. Marc Spautz (CSV) aimerait savoir si la direction aurait valablement pu introduire les demandes en vue de se voir accorder des lignes de crédit auprès des banques.

L'ancien directeur général de Caritas indique qu'il n'aurait pas consenti à ce que les demandes afférentes soient signées au niveau de la direction, étant donné que le fait de contracter une telle dette ne relève pas de la gestion courante de Caritas. Pour cette raison, il a également estimé que les lignes de crédit doivent être contestées. La question de savoir si la direction était habilitée à contracter des lignes de crédit devra être jugée par d'autres instances.

En l'absence de ses lignes de crédit, l'intervenant se dit sûr que les montants encore dus de la part de l'État auraient été suffisants pour assurer la survie de la Fondation Caritas Luxembourg et Caritas Accueil et Solidarité.

Enfin, l'intervenant est d'avis que les responsables politiques n'ont pas vraiment apprécié la décision de contester la légitimité des lignes de crédit, engageant de la sorte une certaine responsabilité des banques impliquées.

## **Gestion de crise**

Mme Taina Bofferding (LSAP) souhaite savoir si la réunion du 24 juillet 2024, en présence du Premier ministre, a été convoquée sur initiative du Gouvernement ou des administrateurs de Caritas.

L'ancien directeur général de Caritas ne saurait se prononcer sur les circonstances précises de la convocation de cette réunion. À ce moment, des membres des deux conseils d'administration étaient quotidiennement au siège social des deux entités et les réunions ont été convoquées à brève échéance. L'ancien directeur général a seulement eu connaissance de la demande de mettre en place le dispositif technique nécessaire permettant une participation du Premier ministre par visioconférence.

En réponse à une question complémentaire de Mme Djuna Bernard (déli gréng), l'ancien directeur général de Caritas réitère qu'il ne saurait se prononcer sur le contenu de la réunion du 24 juillet 2025, puisqu'il n'y a pas participé. L'intervenant fait encore part de sa déception

personnelle que le Gouvernement ait très rapidement signalé son manque de confiance dans les responsables de Caritas.

Mme Djuna Bernard (déi gréng) aimerait savoir si l'ancien directeur général a été impliqué dans la décision de solliciter les services de *PricewaterhouseCoopers*.

L'ancien directeur général de Caritas précise que la décision de solliciter les services de *PricewaterhouseCoopers* a été prise avant le 24 juillet 2024. L'intervenant est à l'origine de la décision initiale de solliciter les services de cette société. En effet, il était à l'époque évident qu'un support additionnel était nécessaire dans la situation de crise. Cependant, l'intervenant ne saurait se prononcer sur les modalités précises du mandat de la société, étant donné que ces discussions ont été finalisées après le début de son arrêt de maladie.

Mme Djuna Bernard (déi gréng) souhaite obtenir des renseignements complémentaires sur la décision de mettre en place un comité de crise. Il semble que les membres de ce comité n'étaient pas impliqués au même degré dans la gestion de Caritas en amont de la crise.

L'ancien directeur général de Caritas ne saurait se prononcer sur cette question, étant donné qu'il était déjà en arrêt de maladie lorsque les membres du comité de crise ont été nommés. Néanmoins, il tient à préciser qu'il a confiance en la personne qui a été nommée président de ce comité.

Mme Taina Bofferding (LSAP) demande si la décision de se mettre en arrêt de maladie dès fin-juillet 2024 lui avait été imposée par une personne impliquée dans le dossier.

L'ancien directeur général de Caritas explique qu'il a dû consulter un médecin au vu de son état de santé qui s'était dégradé dans le contexte de la crise. Il ajoute qu'il n'est, à ce jour, pas complètement rétabli. Des personnes qui le connaissent assez bien lui avaient suggéré de prendre soin de son état de santé.

M. Sven Clement (Piraten) et M. Franz Fayot (LSAP) abordent la question d'une alternative à la solution trouvée à l'issue de la crise auprès de Caritas.

Pour pleinement appréhender les options, l'ancien directeur général de Caritas rappelle tout d'abord que trois entités ont été touchées par la fraude, à savoir la Fondation Caritas Luxembourg, Caritas Accueil et Solidarité ainsi que la Fondation Cécile Ginter. Cependant, seule la Fondation Caritas Luxembourg avait contracté des lignes de crédit, de sorte qu'il aurait été envisageable de verser des fonds vers les autres entités sans courir le risque que les banques auraient pu mettre la main sur ces fonds à titre de remboursement des dettes contractées. Ainsi, la Fondation Cécile Ginter avait proposé une aide en ce sens.

Le recours à d'autres entités du réseau Caritas aurait également permis de continuer les activités de Caritas.

L'intervenant ignore pour quelles raisons ces options n'ont pas été considérées.

M. Franz Fayot (LSAP) observe que ces développements contredisent la théorie selon laquelle la création d'une nouvelle entité était absolument nécessaire afin d'éviter que toute somme versée sur un compte de Caritas risquait d'être récupéré pour régler les dettes envers les banques.

M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) estime qu'une solution plus satisfaisante aurait pu être trouvée si une réunion regroupant tous les acteurs impliqués aurait été convoquée.

L'ancien directeur général de Caritas pense qu'une telle réunion aurait potentiellement pu permettre un échange de tous les acteurs impliqués en vue de trouver une solution. De même, la FEDAS aurait pu s'impliquer plus activement pour trouver une solution.

### **3. Divers**

M. Charles Weiler (CSV) informe les membres de la Commission spéciale que le réviseur de Caritas n'a pas encore répondu à l'invitation.

Des invitations ont été adressées à deux banques pour les 5 et 7 mai 2025.

Mme Taina Bofferding (LSAP) souhaite obtenir une copie des procès-verbaux, d'une part, de la réunion des conseils d'administration de Caritas du 24 juillet 2024 et, d'autre part, des réunions du comité de crise avant le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**